

Dix conseils de sécurité

Les institutions financières canadiennes vous offrent les conseils suivants afin de vous aider à utiliser les guichets automatiques (GA) et à effectuer vos paiements directs INTERAC (transactions de débit) en toute sécurité :

- 1.** Passez régulièrement en revue vos livrets ou relevés de compte bancaire afin de repérer toute transaction en trop ou manquante. Signalez sans tarder toute erreur. Une transaction manquante peut signifier que votre carte a été écrémée.
- 2.** Votre carte de débit ou de GA vous donne accès à votre(vos) compte(s). Conservez-la en lieu sûr et ne « prêtez » à personne, ni même à vos amis ou aux membres de votre famille.
- 3.** Pour effectuer une transaction de débit ou utiliser un GA, il faut disposer à la fois d'une carte d'accès et du numéro d'identification personnel (NIP) correspondant. Votre NIP, c'est votre signature électronique. Évitez de l'inscrire à quelque endroit que ce soit. Mémorisez-le.
- 4.** Lorsque vous choisissez un NIP, évitez d'utiliser des données trop évidentes, par exemple, votre nom, votre numéro de téléphone ou votre date de naissance.
- 5.** Ne divulguez votre NIP sous aucun prétexte. Jamais un employé d'une institution financière, la police ou un commerçant ne vous le demandera. Vous êtes la seule personne à devoir le connaître.
- 6.** N'effectuez une transaction à un GA que si vous vous sentez en sécurité. Sinon, reportez votre transaction à plus tard ou rendez-vous à un autre guichet.
- 7.** Pour effectuer une transaction de débit ou utiliser un GA en toute confidentialité, formez un écran avec votre main ou votre corps. Vous éviterez ainsi d'être observé en train de composer votre NIP.
- 8.** À la fin d'une transaction de débit ou d'une transaction à un GA, n'oubliez pas de prendre votre carte et, s'il y a lieu, votre relevé. Si vous effectuez un retrait à un GA, comptez les billets reçus et empochez-les immédiatement.
- 9.** Si votre carte est perdue, volée ou retenue par un GA, avisez immédiatement votre institution financière. La plupart des institutions offrent un service téléphonique 1 800 ou un service jour et nuit à cet effet.
- 10.** Les vols aux GA sont rares. Mais si cela devait vous arriver, n'oubliez pas que votre sécurité passe avant tout. Signalez toujours l'incident à la police et à votre institution financière.